



## VALORISATION ET PROTECTION DE SES DROITS DE P.I.

### FORMATION

#### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



### Objectifs

- Sensibilisation aux droits de Propriété Intellectuelle
- Savoir valoriser ses actifs par le droit de la Propriété Intellectuelle
- Maîtriser les règles juridiques de protection des droits de Propriété Intellectuelle



### Public concerné

- Fonction juridique
- Fonction : Commercial - Export - Marketing
- Dirigeants



### Méthode pédagogique

- Supports pédagogiques
- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Mises en situation
- Échanges avec les participants



### Pré-requis nécessaires

- Connaissances juridiques



### Votre formateur

Me **Philippe LUCET**, avocat associé

**DURÉE** 1 JOURNÉE

**TARIF** 400 € HT / Participant

Formation intraentreprise : sur devis

### Contenu de la formation

- Introduction :  
Quels droits de Propriété Intellectuelle pour vos actifs ?
  - Les brevets
  - Les marques
  - Les dessins et modèles
  - Le droit d'auteur
  - La protection des logiciels
- La Valorisation par l'exploitation de vos droits de Propriété Intellectuelle
  - La valorisation dans le cadre des contrats de R&D : des contrats bilatéraux aux accords de consortium
  - Les contrats de licences
  - La gestion collective des droits de P.I.
  - Gérer à la cession de vos droits de P.I.
- La défense de ses droits de Propriété Intellectuelle
  - Mesures probatoires et conservatoires face à la contrefaçon
  - Les recours judiciaires
  - L'action en contrefaçon
  - L'action en concurrence déloyale



### INSCRIPTION & RENSEIGNEMENTS

contact@pegase-avocat.fr - Tél. : 09 50 30 65 90